

Emetteur :

DEPT/GROUPE/SECTION ou ENTREPRISE : TE/MS/MNC

A 1227

ATTESTATION DE PREMIERE ETAPE DE CONSIGNATION

responsable des aimants

Le chef de travaux-M. J. BAUCHE des Etablissements ou Service TE/MS/MNC

est chargé de l'exécution des travaux suivants : mise en sécurité des aimants

pour travaux d'alignement par BE/ABP/SC

Sur l'ouvrage ci-après :

Voir liste ci-annexée (BA4-aimants MBG du TT41)

Le chargé de consignation M. RB/DB Tél. : 163668
atteste que :

L'ouvrage défini ci-dessus est séparé des sources de tension connues
Les organes de séparation sont condamnés ouverts

Le chargé de travaux s'engage à réaliser :

~~L'identification de l'ouvrage sur le lieu de travail~~

~~La vérification d'absence de tension et posor, dans les cas prévus, MALT CC-~~

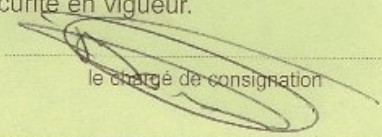
} *Non applicable*

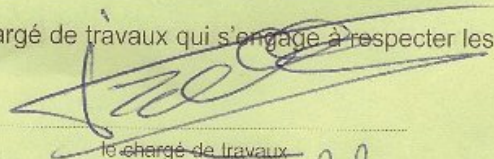
DISPOSITIONS PARTICULIERES

Voir feuille ci-annexée

Attestation délivrée le 4/01/10 à 11 h 00 min. au chargé de travaux qui s'engage à respecter les prescriptions de sécurité en vigueur.

Signatures :


le chargé de consignation


le chargé de travaux

responsable aimants

AVIS DE FIN DE TRAVAIL

Le chef de travaux M. des Etablissements ou Service

avise M. chargé de consignation, que les travaux désignés dans la première partie de ce document sont terminés le à h min. et que son personnel a été rassemblé et informé de la fin du travail.

Le chargé de travaux déclare, en outre, avoir enlevé les dispositifs de sécurité et autres matériels placés par ses soins et remis les ouvrages en ordre de marche en ce qui le concerne (sans avoir pour autant remis sous tension).

Signatures :

le chargé de consignation

le chargé de travaux

REPLACEMENT DU CHARGE DE TRAVAUX/CHARGE DE CONSIGNATION

Remplacé		Remplaçant		Date/Heure
Nom	Signature	Nom	Signature	